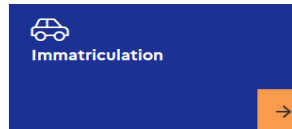




PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6. Fiche d'identification de véhicule

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet



Vous connecter avec vos identifiants ou se créer un compte :

- Soit un compte ANTS
- Soit s'identifier avec FranceConnect (via les Impôts, Ameli, MSA,..)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Obtenir une fiche d'identification de véhicule
4. Je commence la demande
5. Je fais la démarche pour moi-même (titulaire de la « carte grise »)

Saisir le numéro d'immatriculation

Saisir le motif de la demande

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : siv-part@interieur.gouv.fr

En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilant sur les sites internet consultés.